

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ GRENOBLE 1
MASTER

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 novembre 2011 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITÉ GRENOBLE 1 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme MANON HASHOLDER, née le 27 juin 1992 à ECHIROLLES (038), en vue de son inscription au master ;

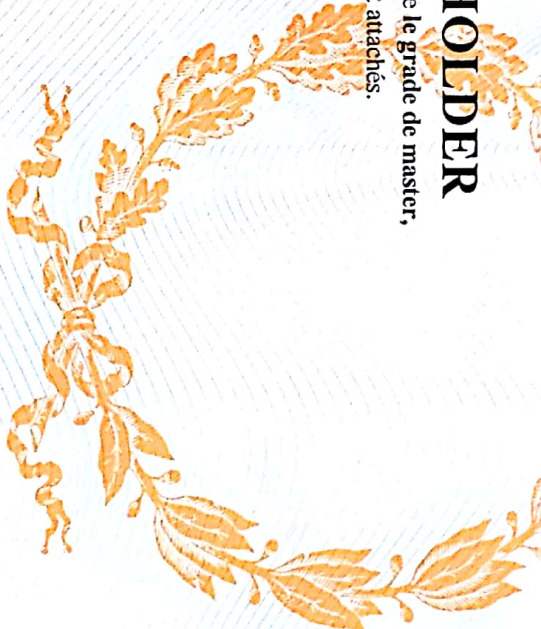
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention SPORT, SANTÉ, SOCIÉTÉ, spécialité MOUVEMENT, PERFORMANCE, SANTÉ, INGÉNIERIE

mention bien

est délivré à **Mme MANON HASHOLDER**

au titre de l'année universitaire 2013-2014, et confère le grade de master, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.



Fait à Grenoble, le 3 décembre 2014

Le titulaire

Le Président

Patrick LEVY



*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Daniel FILAÏRE

N° GRENI 9200093

/201 4201 300296